

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 26 MARS 2012

Nombre de membres

- afférents au C. M. : 15
- en exercice : 14
- présents : 8

L'an deux mil douze et le lundi vingt six mars à vingt heures trente, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Richard MASSEBEUF, Maire.

Date de la convocation

20 mars 2012

Présents : 8FRANÇOIS Marie-Line
BOURDELIN Marie-France

MASSEBEUF Richard

MIALON Michel
GUYON Marc

ROURESSOL Raymond

CAMOIN Josiane
FONTAINE IsabelleDate d'affichage

20 mars 2012

Absents : 6AUBOSSU Solange
SALQUE Patrick

BACCONNIER Marc

VOLLE Céline

VOLLE Georges Robert

PAILHES Christine

Procurations : 3

M. BACCONNIER à R. ROURESSOL

S. AUBOSSU à J. CAMOIN

G. VOLLE à R. MASSEBEUF

Secrétaire de séance élue : Isabelle FONTAINE

En début de séance, le compte rendu de la séance du Conseil Municipal du 5 mars 2012 est approuvé à l'unanimité.

1/OBJET : Vote des taux des impôts locaux 2012

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide de suivre les propositions de la commission « finances » et d'augmenter les taux des impôts locaux 2012 selon le détail ci-dessous :

Taxes	Taux 2012	Pour mémoire	Pour information
		Taux 2011	Variation
Taxe d'habitation	5.09 %	4.92 %	+3.5 %
Taxe foncière bâti	9.31 %	9.13 %	+2 %
Taxe foncière non bâti	91.09 %	91.09 %	0 %
Taxe professionnelle	<i>Pour mémoire : Taxe Professionnelle Unique (TPU) – Taux voté au niveau de la CCPAV</i>		

2/OBJET : M14 – Vote du Budget Primitif 2012

Suite aux travaux de la commission des finances, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, vote le budget M14 2012 :

- au niveau du chapitre pour les sections de fonctionnement
- au niveau du chapitre pour les sections d'investissement
- avec reprise et affectation des résultats de l'exercice 2011, au vu du compte de gestion et du compte administratif votés le lundi 5 mars 2012.

	Section de fonctionnement	Section d'investissement
Dépenses	608 000 €	1 000 000 €
Recettes	608 000 €	1 000 000 €

3/OBJET : M49 (budget annexe eau et assainissement) – Vote du budget 2012

Suite aux travaux de la commission « Finances », Monsieur le Maire présente le budget 2012 établi pour le service de l'Eau et de l'Assainissement. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré vote le budget M49 2012 à l'unanimité :

- au niveau du chapitre pour les sections de fonctionnement
- au niveau du chapitre pour les sections d'investissement
- avec reprise et affectation des résultats de l'exercice 2011, au vu du compte de gestion et du compte administratif votés ce jour lundi 5 mars 2012

	Section de fonctionnement	Section d'investissement
Dépenses	221 598 €	305 000 €
Recettes	221 598 €	305 000 €

4/OBJET : Rénovation et Extension de l'Ecole Communale – Demande de subvention PILOTS 2012 (Conseil Général) et approbation du plan de financement

Vu la délibération du 14 février 2011 approuvant l'Avant Projet Sommaire établi par le cabinet d'Architecture FABRE et DOINEL pour la rénovation et l'extension de l'Ecole Communale,

Vu la délibération du 12 décembre 2011 sollicitant l'aide de l'Etat dans le cadre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux,

Considérant que le dispositif 2012 d'aides aux communes du Conseil Général a été entériné en ce début d'année 2012,

Il convient de solliciter, pour cette opération, l'aide du Conseil Général dans le cadre du dispositif PILOTS 2012 au taux maximum de 40 %.

Le Maire rappelle ensuite que cette opération sera réalisée en deux phases ; une première phase de travaux en 2012, et la deuxième phase en 2013-2014, afin de permettre la continuité dans le fonctionnement de l'école et de répartir la dépense sur plusieurs exercices. L'APS se résume ainsi :

LOTS	1ère phase 2012	2ème phase 2013-2014	Montant total
TRAVAUX H. T. (hors cantine)	192 985.44 €	238 175.88 €	431 161.32 €
MAITRISE D'ŒUVRE (10 %)	19 298.54 €	23 817.59 €	43 116.13 €
BUREAUX DE CONTRÔLE	6 000.00 €	6 000.00 €	12 000.00 €
MONTANT POUR IMPREVUS	5 621.28 €	5 000.00 €	10 621.28 €
OPTIONS	50 400.00 €	5 000.00 €	55 400.00 €
TERRAIN MULTISPORTS DEVANT L'ECOLE	57 490.00 €		57 490.00 €
ASSURANCE DOMMAGE OUVRAGE (pas soumis à TVA)	6 000.00 €	- €	6 000.00 €
MONTANT TOTAL H. T. (hors cantine)	337 795.26 €	277 993.47 €	615 788.73 €
TRAVAUX H. T. (cantine)	43 524.94 €	56 377.61 €	99 902.55 €
MAITRISE D'ŒUVRE (10 %)	4 352.49 €	5 637.76 €	9 990.26 €
TOTAL TRAVAUX CANTINE H. T.	47 877.43 €	62 015.37 €	109 892.81 €
MONTANT TOTAL DE L'OPERATION H. T.	385 672.70 €	340 008.84 €	725 681.54 €
TVA 19.60 % (pas de TVA sur assurance DO)	74 415.85 €	66 641.73 €	141 057.58 €
MONTANT TOTAL T. T. C. DE L'OPERATION	460 088.55 €	406 650.57 €	866 739.12 €

Le plan de financement pour cette opération s'établit comme suit :

- Etat – Subvention DETR 2012 (30 % du HT de la 1 ^{ère} phase –hors cantine-)	101 338.00 €
- Etat – Subvention DETR 2013 (40 % du HT de la 2 ^{ème} phase –hors cantine-)	111 197.39 €
- Conseil Général – Dispositif PILOTS 2012 (40 % du H. T. sur totalité)	290 272.61 €
- Réserve parlementaire	12 000.00 €
- Montant des subventions attendues	514 808.00 €
- Part communale	351 931.12 €
- Total de l'opération TTC	866 739.12 €

Monsieur le Maire rappelle que la subvention de l'Etat (DETR 2012) est acquise au taux de 30 % et que ce projet, très lourd pour une petite commune, ne pourra pas être réalisé si les financements espérés ne sont pas accordés.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- **confirme**, compte tenu du développement de la commune, sa volonté de réaliser les travaux de rénovation et d'extension de l'école communale ;
- **sollicite** le concours :
 - . du Conseil Général, dans le cadre du dispositif PILOTS 2012, au taux maximal, pour la totalité des travaux ;
- **dit** que la commune sollicitera le concours de l'Etat, au taux maximal, dans le cadre de la Dotation d'Equipeement des Territoires Ruraux 2013 pour la deuxième tranche de travaux ;
- **autorise** le Maire à effectuer toute démarche et à signer tout document relatif à cette affaire, y compris le permis de construire à venir.

5/OBJET : M49 – Attribution du Marché Public des travaux d'eau potable et d'assainissement collectif du chemin des Prades

Vu la délibération du Conseil Municipal du 4 juillet 2011 sollicitant approuvant l'Avant Projet Sommaire pour cette opération,

Vu l'ouverture des plis et l'analyse des offres du 15 mars 2012, la commission d'appel d'offres a attribué le marché à l'entreprise la mieux disante, ISSARTEL TP d'Aubenas pour un coût total de 143 638 € HT qui se décompose ainsi 57 222 € HT pour l'eau potable et 86 416 € HT pour l'assainissement.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- Approuve le marché à intervenir entre la Commune et l'entreprise ISSARTEL Travaux Publics ;
- Autorise le Maire à signer le marché correspondant, toutes les pièces nécessaires à sa réalisation et à effectuer toutes les démarches relatives à cette affaire.

6/OBJET : Participation au groupement de commandes du marché public des travaux de voirie de la Communauté de Communes du Pays d'Aubenas-Vals

Par délibération en date du 24 janvier 2012, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Pays d'Aubenas-Vals s'est prononcée favorablement pour la création d'un groupement de commandes pour les travaux de voirie.

Monsieur le Maire explique que le code des marchés publics prévoit article 8 la possibilité de créer un groupement de commandes entre collectivités locales et établissements publics locaux pour la passation de leurs marchés publics ayant trait à des prestations identiques et moyennant la signature entre les membres du groupement d'une convention définissant :

- les modalités de fonctionnement du groupement,
- la désignation d'un coordonnateur, membre du groupement, chargé de procéder à l'organisation de l'ensemble de la procédure de consultation.

Il est précisé que chaque membre du groupement s'engage à signer avec le ou les cocontractants désignés à l'issue de la procédure de consultation un marché à hauteur de ses besoins propres tels qu'il les aura préalablement déterminés.

Fonctionnement du groupement :

Chaque membre du groupement gèrera et assurera l'exécution de son propre marché.

Il devra ainsi veiller :

- à obtenir les autorisations nécessaires à la signature de son marché,
- à l'ouverture des crédits suffisants à son budget pour le paiement des bons de commande qu'il émettra au fur et à mesure de ses besoins dans le cadre de l'exécution du marché,
- à respecter la durée du marché
- à ne pas dépasser l'exécution du seuil maximum sur la durée du marché sauf passation d'un avenant dans les formes et conditions réglementaires requises.

Les membres du groupement ont convenu de confier à la CCPAV le rôle de coordonnateur dans l'organisation de la procédure de consultation conformément aux dispositions du CMP et dans la préparation des pièces administratives et techniques des marchés correspondants.

La CCPAV assistera, en tant que besoin, chaque membre du groupement dans l'exécution de son marché (contrôle du respect du bordereau des prix, préparation le cas échéant des avenants nécessaires, contrôle des clauses de révision et/ou d'indexation).

Le choix du prestataire sera opéré conformément au règlement de la consultation élaboré par le coordonnateur par une commission d'appel d'offres, composée d'un représentant de chaque membre du groupement élu au sein de la commission d'appel d'offres de chacune des communes et de la CCPAV, commission présidée par le représentant de la commission d'appel d'offres de la CCPAV, coordonnateur du groupement, lequel aura voix prépondérante.

La commission ne pourra valablement statuer que si elle est au complet et à la majorité des voix ; la décision ainsi prononcée s'imposant à l'ensemble des membres du groupement.

Tels sont les principaux éléments qui seront énoncés par la convention constitutive de ce groupement laquelle prendra fin au plus tard à la date d'expiration de la durée des marchés.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- approuve la convention constitutive du groupement telle que présentée ci-dessus ;
- entérine la procédure de consultation en vue de la passation de marchés de travaux de voirie (travaux neufs et/ou entretien courant), marchés à bons de commande régis par l'article 77 du CMP passés sur appel d'offres ouvert pour une durée maximum de 3 ans et inférieur à 5 000 000 € HT ;
- désigne Monsieur Raymond ROURESSOL, membre de la commission d'appel d'offres, pour représenter la commune à la commission d'appel d'offres de la CCPAV ;
- autorise le Maire à signer le marché correspondant, toutes les pièces nécessaires à sa réalisation et à effectuer toutes les démarches relatives à cette affaire.

7/OBJET : Régularisation documents d'arpentage chemin des Vignettes

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 26 septembre 2011 approuvant l'aménagement et la sécurisation du chemin des Vignettes,

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 5 mars 2012 :

- autorisant Monsieur le Maire à recourir à l'acte authentique en la forme administrative pour les acquisitions, ventes et échanges et toutes autres transactions devant avoir lieu dans le cadre de la procédure de régularisation de la voirie,
- autorisant le Maire à effectuer toutes les démarches relatives aux régularisations de la voirie communale,

Il convient donc de procéder à la première partie de la régularisation de la voirie sur le chemin des Vignettes à l'euro symbolique pour chacune des cessions ci-dessous, en attendant la deuxième partie des documents d'arpentage qui seront présentés lors d'une prochaine séance :

Nom – Prénom	N° de parcelle concernée	Superficie
IMBERT Andrée épouse AULAGNER	A 1309a	139 m ²
BOYER Marie, Damien et Cyril et BLEU-CISSOKO Louise	A 1344a	10 m ²
BOUCHET Jean et Hélène	A 912a	55 m ²
BAUD Chantal épouse GRIFFON	A 957a	52 m ²
RAOUX Valéry et Denise	A 1088a	69 m ²
LANTUS Jean (Père) et LANTUS Jean (Fils)	A 1035 a	72 m ²
RAOUX Marie-Paule	A 1065a	55 m ²
MOULIN Thierry et Anne	A 1217a	76 m ²
ASSENAT Patrick et Martine	A 1218a	58 m ²
LABAUME Christine née BARRES, LABAUME Marilyne et Fabrice	A 956a	51 m ²
LANTUS Lucienne	A 1034a	54 m ²
MARCON Odile épouse RANCHIN	A 740a	71 m ²
ISSARTEL Jean-Louis	A 567a	28 m ²
LEYNAUD André	A 1260	11 m ²
LEYNAUD André	A 1258	48 m ²
VINCENT Marie épouse MAUREL	A 880	309 m ²

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- approuve l'acquisition des parcelles ci-dessus désignées à l'euro symbolique ;
- précise que les frais afférents à ces acquisitions seront à la charge de la commune : frais de géomètre, rédaction des actes, publicité foncière ;
- autorise le Maire à signer toutes pièces administratives ou comptables afférentes à la régularisation de ces dossiers.

8/OBJET : Demande de subvention BMX Riders 07 - Lavilledieu

Monsieur le Maire fait part de la demande de subvention présentée par l'association sportive BMX Riders 07 de LAVILLEDIEU.

Il invite le Conseil Municipal à se prononcer sur cette demande de subvention.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

Considérant le nombre croissant de demandes de subventions de la part des associations sportives « hors commune »,
Considérant que la volonté de la commune est de soutenir les associations communales,

- décide de ne pas donner suite à la demande de subvention présentée par l'association BMX Riders 07 de LAVILLEDIEU.

9/OBJET : Parution « Guide de l'Ardèche »

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal qu'il convient de revoir les tarifs pour la parution sur le guide pratique de l'Ardèche.

Il convient de délibérer afin de fixer le tarif demandé aux annonceurs désirant paraître sur ce guide pratique.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- **fixe** le tarif de la publicité pour les annonceurs désirant paraître sur le guide pratique de l'Ardèche à 120 € ;
- **dit** que ces tarifs pourront être reconduits d'une année sur l'autre, sauf délibération contraire du Conseil Municipal.

10/OBJET : Achat d'un défibrillateur

Monsieur le Maire donne lecture du courrier de la Communauté de Communes du Pays d'Aubenas Vals relatif à l'achat groupé de défibrillateurs automatiques à installer dans les lieux publics.

Il précise que le Conseil Général apporte une aide aux communes souhaitant acquérir un premier défibrillateur à hauteur de 80 % de la dépense hors taxes engagée et plafonnée à 1 500 €, soit une aide maximale de 1 200 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- atteste ne pas avoir déjà fait l'acquisition d'un défibrillateur,
- se prononce favorablement pour l'acquisition d'un premier défibrillateur à installer dans la Salle Polyvalente,
- charge la Communauté de Commune du Pays d'Aubenas de passer la commande et de constituer le dossier de demande de subvention auprès du Conseil Général de l'Ardèche,
- autorise le Maire à signer tous les documents relatifs à cette affaire.

QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

- Monsieur le Maire donne lecture du courrier de l'UFAC (Union Fédérale des Anciens Combattants de l'Ardèche) relatif à la mise en place d'une plaque commémorative pour le cinquantième anniversaire de la fin de la guerre d'Afrique du Nord. Ce point sera mis à l'ordre du jour d'un prochain Conseil Municipal.
- Monsieur le Maire donne lecture du courrier des infirmières et de l'orthophoniste intéressées par la location de la « maison médicale ». Compte tenu de certaines imprécisions dans leur demande, ce point sera mis à l'ordre du jour d'un prochain Conseil Municipal.
- Projet de GOLF : Monsieur le Maire va adresser un courrier au Préfet de l'Ardèche pour connaître la marche à suivre, les délais et les conditions de révision de PLU pour qu'un tel projet puisse s'implanter sur la commune.
- Fête de la musique le 21 juin 2012 : deux points de rassemblement sur la commune :
 - . Place de l'Eglise à l'initiative du Restaurant le ROMARIN
 - . Salle Polyvalente à l'initiative de l'association COUNTRY PASSIONIl est décidé à l'unanimité de prêter le podium communal à l'association COUNTRY PASSION pour cette manifestation.
- **Forum de restitution AGENDA 21** : la Communauté de Communes du Pays d'Aubenas Vals invite l'ensemble des habitants du territoire à une réunion publique le jeudi 5 avril 2012 dans la grande salle de l'espace Deydier à UCEL le jeudi 5 avril 2012 de 18 h 00 à 20 h 30.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23 h 25
A Saint Didier sous Aubenas, le 29 mars 2012

Le Maire,
Richard MASSEBEUF